

Report

Honoraires de l'architecte pour plans, devis et surveillance de
l'exécution à raison de 5 pour cent sur la dépense générale

1702.57
1469.02

Total Général

9689.61

Et déduire pour la valeur des divers matériaux provenant de
l'édifice actuelle qui pourront être remis en œuvre ou
vendus sur les lieux par l'ajudicataire, savoir:

126 ^m 75 ^c Cubes de briques moulées à remettre en œuvre à 1 ^{fr} 00 le mètre, valant c.	1267.50
environ 11 ^m 20 Cubes de pierres de taille à 16 ^{fr} l'un c.	176.00
60 ^m 00 Carres de pierres à remettre en œuvre à 2.00	120.00
Bois de la charpente du comble antique en totalité pour les poutres sèches à remettre en œuvre et les bois qui pourront être vendus sur place	290.00
167 ^m 40 d'ardoises à remettre en œuvre à 1 ^{fr} 80 l'un c.	302.00
portes, croisées, fissures diverses et boiserie intérieure	98.00
Les matériaux qui proviendront de la démolition	100.00

Total 1262.00

Et déduire pour frais de démolition et règlement des
déchets dans le cimetière 1120.00

Reste pour la dépense à faire 1472.00

Le présent détail total fait montant à la somme de
huit mille sept cent vingt neuf francs soixante et un centimes,
Bonne par l'architecte particulier soussigné.

Et exécuté le 6 mars 1842

L. Boyer